

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire de La Prairie, tenue virtuellement, le mercredi 19 avril 2023, après convocation légale à La Prairie, le vingt-huitième jour de mars 2023.

### **PRÉSENCES (Centre multifonctionnel Guy-Dupré, salle Jean-Baptiste-Varin)**

Conseil d'administration :	M <sup>me</sup>	Johane St-Onge, présidente
	M <sup>me</sup>	Christine Desjardins, vice-présidente et présidente du Comité de coopération
	M <sup>me</sup>	Isabelle Bélanger, administratrice et présidente du Comité de mise en candidature
	M.	Gilles Paré, secrétaire
Directrice générale :	M <sup>me</sup>	Suzanne Voyer
Adjointe à la direction générale	M <sup>me</sup>	Alexandra Brière
Directeur Soutien à la direction Générale et Ressources humaines	M.	François Rondeau
Conseillère en communication	M <sup>me</sup>	Mee-Ryam Bolduc
Collaborateurs	M.	Alain Bergeron
	M <sup>me</sup>	Linda Grenier
Animatrice professionnelle :	M <sup>me</sup>	Karina Lehoux (firme Eklosion)

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

### **1.1 Mot de bienvenue**

M<sup>me</sup> Karina Lehoux souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette assemblée générale annuelle de la Caisse populaire de La Prairie. Cette assemblée se tient en mode virtuel pour les membres et employés. Les administrateurs écoutent la représentation sur un projecteur, dans la salle adjacente au tournage, soit la salle Philiat-Lancôt. M<sup>me</sup> Lehoux agit en tant qu'animatrice professionnelle.

Elle débute en saluant Mme Johane St-Onge, présidente du conseil d'administration de la Caisse, qui agira comme présidente d'assemblée.

Mme St-Onge salue les membres en direct ou en réécoute. Elle souligne que leur participation démontre l'intérêt qu'ils portent à leur caisse et à cet exercice annuel qui s'inscrit dans la nature coopérative de notre organisation. Elle salue également ses collègues-administrateurs et tous les employés de la Caisse.

Par la suite, la présidente présente les personnes qui l'accompagnent :

- Mme Christine Desjardins, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de coopération;
- M. Gilles Paré, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par M<sup>me</sup> Alexandra Brière, adjointe à la direction générale;
- M<sup>me</sup> Isabelle Bélanger, présidente du comité Mise en candidature, qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures;
- M<sup>me</sup> Suzanne Voyer, directrice générale de notre caisse;
- M<sup>me</sup> Karina Lehoux, quant à elle, verra notamment à faire part des questions des membres, de leurs commentaires et de leurs propositions pendant l'assemblée.

M<sup>me</sup> Lehoux poursuit en expliquant le fonctionnement du vote pendant cette assemblée. Comme précisé dans l'avis de convocation, l'assemblée générale en mode virtuel implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

## **1.2 Message du président du Mouvement Desjardins**

Mme Lehoux invite l'assemblée à visionner la vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, comme chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses. Mme St-Onge remercie notre président, M. Cormier.

## **2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

---

### **2.1 Règles pour participer à l'assemblée générale annuelle**

M<sup>me</sup> Lehoux explique les règles de fonctionnement de la plateforme de visionnement et explique la façon d'accéder à la documentation disponible sur le site Internet de la Caisse.

Mme St-Onge mentionne que dans le cadre de cette assemblée, seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

Comme le souligne Mme Lehoux, ce membre est celui qui respecte les conditions suivantes:

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
- est une personne morale ou une société;
- est un membre réadmis membre de plein droit.

### **2.3 Nomination des personnes scrutatrices**

Pour cette assemblée à distance, comme il y a de la votation en direct, la présidente recommande de nommés M. Dimitar Drandarski, directeur développement de marché et M<sup>me</sup> Alexandra Brière, adjointe à la direction générale, afin d'agir comme scrutateurs étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé ce soir.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation précitée. À la suite du vote, la proposition de nommer M. Dimitar Drandarski et M<sup>me</sup> Alexandra Brière est adoptée.

### **2.3 Adoption de l'ordre du jour**

Au bénéfice de tous les membres, le secrétaire du conseil d'administration, M. Gilles Paré, présente l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1. Mot de bienvenue
  - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2022
3. Retour sur l'année 2022
  - 3.1. Rapport du conseil d'administration
  - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3. Rapport financier
  - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
  - 5.1. Adoption de résolutions spéciales
    - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
    - 5.1.2. Adoption des modifications aux statuts de la caisse (nom de la caisse)
  - 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
  - 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

- 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
- 5.3.3. Présentation des personnes candidates
- 5.3.4. Élection par acclamation
- 5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation. À la suite du vote, la proposition d'adopter l'ordre du jour est adoptée.

## **2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2022**

M<sup>me</sup> Lehoux mentionne que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Les membres ayant pu prendre connaissance au préalable de la documentation, aucune lecture et aucun résumé du procès-verbal n'est effectué.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de proposer l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2022. À la suite du vote, cette proposition est adoptée.

## **3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022**

---

### **3.1 Rapport du conseil d'administration**

Mme St-Onge débute en présentant ses collègues administrateurs de la Caisse qui ont représenté les intérêts des membres de notre Caisse dans le cadre de leur fonction. Elle remercie personnellement chacun d'entre eux pour leur implication au sein du conseil d'administration de la Caisse.

Par la suite, la présidente résume fièrement les principales réalisations de la Caisse dans la dernière année, pour chacun des volets suivants :

- Soutien dans le milieu
- Développement durable
- Jeunesse
- Solutions numériques
- Projet immobilier

La revue annuelle est désormais retirée et ne sera plus disponible sur le site Internet de la Caisse.

La présidente souhaite aussi souligner le changement à l'énoncé de mission de Desjardins, qui a fait l'objet d'une adoption à la dernière assemblée générale annuelle du Mouvement qui se tenait en mars et qui se lit comme suit:

**En tant que groupe financier Coopératif contribuant au développement des communautés, nous accompagnons nos membres et clients dans leur autonomie financière.**

En terminant, Mme St-Onge remercie les gestionnaires et les employés de la caisse pour leur engagement quotidien. Elle remercie chaleureusement Mme Suzanne Voyer, directrice générale, pour sa gestion inspirante, pour son engagement envers la Caisse, et pour sa volonté de travailler dans l'intérêt des membres. Elle reconnaît aussi les membres pour leur fidélité et leur assure que leur intérêt est toujours au cœur des actions et des décisions.

### **3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

Mme St-Onge présente le bilan de la surveillance relativement aux trois règles déontologiques ci-dessous pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

### **3.3 Rapport annuel au 31 décembre 2022**

Mme Lehoux invite les membres à visionner une courte capsule des résultats du Mouvement Desjardins avant la présentation des résultats de la Caisse.

M<sup>me</sup> Voyer, directrice générale, présente les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée au 31 décembre 2022. Elle mentionne qu'en 2022, la Caisse, comme tout le Mouvement Desjardins, est demeurée bien présente pour aider les membres à traverser cette période particulière. Notre raison d'être d'enrichir la vie des personnes et des collectivités continue à s'incarner dans nos actions quotidiennes. Malgré ce contexte, la Caisse est bien positionnée dans son marché et a connu de très bons résultats financiers.

La directrice invite les membres à regarder une capsule vidéo du rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2022.

Constatant les très bons résultats atteints dans un contexte qui demeure exigeant, M<sup>me</sup> Voyer cite tous les efforts déployés par les employés, les gestionnaires et les administrateurs. Fierté de pouvoir constater la capacité d'adaptation de l'équipe, au cours des dernières années, et de pouvoir compter sur des gens engagés, qui placent l'intérêt des membres au cœur de leurs actions quotidiennes. De plus, elle remercie tous les membres pour leur grande confiance et leur loyauté envers leur coopérative.

La présidente remercie M<sup>me</sup> Voyer et son équipe.

### **3.4 Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu (FADM)**

Mme Lehoux invite Mme Christine Desjardins, vice-présidente du Conseil d'administration et présidente du Comité coopération, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

La maîtresse de cérémonie invite les membres à visionner une courte capsule présentant les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir les projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) ou en dons et en commandites.

Mme Desjardins explique les priorités d'engagement qui ont été déterminées à la suite d'une consultation auprès des membres. Elle poursuit en détaillant les dates de tombées pour le dépôt des projets.

La présidente du comité détaille les six (6) prix Fondation Desjardins remis à trois (3) écoles locales.

Elle ajoute que le comité coopération a mis en place une initiative unique afin de se rapprocher des organismes sur le territoire. Cette nouvelle procédure est née suivant la pandémie récente. Durant l'année 2022, le Comité s'est donné pour mandat de visiter cinq (5) organismes, soit la maison des jeunes, la maison des aînés, la Coop santé, le Partage et la Vigile verte pour capter leurs besoins. Mme Desjardins confirme que l'initiative se poursuivra en 2023.

Mme Desjardins poursuit en présentant les données du Fonds d'aide au développement du milieu :

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve) : 560 000 \$

Montant versé au FADM en 2022 : 207 000 \$

Distribué en 2022\* : 134 000 \$

Solde en fin d'exercice : 633 000 \$

\* Ce montant correspond au montant versé dans la communauté par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu, moins les économies d'impôt occasionnées.

Ce point se termine en détaillant les montants indiqués ci-dessus. Un montant de 181 437,00 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui a permis une récupération d'impôt de 47 437,00 \$. Ainsi, le solde du Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 632 064 \$.

Ce montant est important pour permettre à la Caisse de continuer son implication dans le milieu. Il s'agit en fait d'une forme de réserve qui assure la capacité de bien répondre aux demandes du milieu, et ce, sans égard aux aléas des marchés.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

M<sup>me</sup> Lehoux mentionne que tout au long de l'assemblée, les membres ont eu l'occasion de s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques. Elle invite tout de même les membres à poser une question ou apporter un commentaire supplémentaire à ce moment-ci.

En réponse à une question concernant les assurances, M<sup>me</sup> Voyer répond qu'une ressource de la Caisse communiquera directement avec le membre pour l'en informer.

#### 5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

---

##### 5.1 Adoption de résolutions spéciales

Mme St-Onge explique la nature des modifications proposées au Règlement intérieur de la Caisse et au Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs.

Les résolutions spéciales apportant des modifications au RIC et adoptant le règlement relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse ainsi que la résolution modifiant le nom de la Caisse doivent être adoptées aux deux tiers (2/3) des voix exprimées par les membres ayant droit de vote.

##### 5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation

Le Conseil d'administration vous recommande, à la suite d'une réflexion complète basée sur le rôle du conseil d'administration, d'adopter les modifications suivantes :

**ATTENDU QUE** la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de douze (12) à dix (10);

**ATTENDU QUE** les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soient remplacés chaque année;

##### **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu :**

- de recommander aux membres, lors de la prochaine assemblée générale annuelle, l'adoption de la modification suivante au *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) :
  - que l'article 8.1 soit modifié de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de douze (12) à dix (10), cette modification entrant en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2023;
- de recommander aux membres d'adopter un *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs au conseil d'administration*, à la suite de la modification de l'article 8.1 du RIC diminuant le nombre d'administrateurs de douze (12) à dix (10), le tout conformément au projet de règlement annexé à la présente, cette modification devant entrer en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévues lors de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2023.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation. À la suite du vote, la proposition est adoptée à la majorité.

Le remplacement des administrateurs se fera désormais selon le cycle suivant, et ainsi de suite, de cycle en cycle, de manière qu'un tiers de ces membres soit remplacé, à une unité près, chaque année :

	31/12/2024 (AGA 2025)	31/12/2025 (AGA 2026)	31/12/2026 (AGA 2027)
Nombre d'administrateurs	4	3	3

### Mesure transitoire

Par l'effet de la modification apportée à l'article 8.1 du règlement intérieur de la caisse, il y aura 2 postes au lieu de 4 postes de sortants de charge à combler à l'assemblée générale annuelle de 2023.

En vue de rétablir l'équilibre du nombre de postes en élection chaque année, la durée des mandats des sortants de charge au conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024 pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023 sera la suivante :

4 postes à combler, dont 3 postes d'une durée de 3 ans et un poste d'une durée 2 ans.

#### 5.1.2 Adoption des modifications aux statuts de la caisse

Mme St-Onge explique que le conseil d'administration souhaite modifier le nom de la Caisse pour le moderniser en le faisant passer de *Caisse populaire de La Prairie* à *Caisse Desjardins de La Prairie*. Cela implique une modification des statuts de la Caisse de même que de son règlement intérieur. Si acceptée, la modification aux statuts prendra effet le 11 septembre 2023.

Mme Voyer procède à la lecture de la résolution comme suit :

**ATTENDU QUE** la Caisse populaire de la Prairie est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, et qu'elle désire modifier ses statuts afin de changer son nom sous l'autorité de cette Loi;

**ATTENDU QUE** l'article 38 de la Loi prévoit que les statuts de modification de la Caisse doivent être autorisés par résolution spéciale de cette dernière;

**ATTENDU QUE** cette résolution spéciale doit être adoptée par l'assemblée générale aux deux tiers (2/3) des voix exprimées et désigner la personne autorisée à signer la requête demandant à l'Autorité des marchés financiers la modification des statuts;

**ATTENDU QUE** cette résolution spéciale doit également être soumise à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

**ATTENDU QUE** le nom de la Caisse est également inscrit au paragraphe 1.1 a) de son *Règlement intérieur* et qu'il y aura lieu de le modifier en fonction des modifications apportées à ses statuts;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ EN VERTU DE LA PRÉSENTE RÉOLUTION SPÉCIALE CE QUI SUIT :**

1. Le nom de la Caisse, qui se lit actuellement comme suit : « Caisse populaire de La Prairie » sera modifié pour se lire dorénavant comme suit : « Caisse Desjardins de La Prairie », une fois que les statuts de la Caisse auront été modifiés par l'Autorité des marchés financiers;
2. Les statuts de modification qui constatent ce changement de nom sont autorisés et approuvés par l'assemblée générale de la Caisse;
3. La Caisse est autorisée à soumettre la présente résolution spéciale à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
4. La présidente du conseil d'administration ou à son défaut, tout autre administrateur, est autorisé(e) à signer les statuts de modification et la requête demandant à l'Autorité des marchés financiers la modification des statuts de même qu'à signer tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution spéciale et au changement de nom.
5. Le nom de la Caisse indiqué au paragraphe 1.1 a) de son *Règlement intérieur* sera remplacé par le nom inscrit aux statuts de modification à la date indiquée pour la prise d'effet de la modification du nom.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation. À la suite du vote, la proposition est adoptée à la majorité.

### 5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

M<sup>me</sup> Lehoux mentionne que sera présentée la proposition sur le partage des excédents. Une capsule vidéo sur la ristourne est présentée aux membres.

La présidente tient à préciser que le scénario recommandé par le Conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

#### Adoption de la répartition des excédents annuels et versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

La directrice générale présente maintenant les détails de la recommandation du Conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels et le versement de la ristourne :

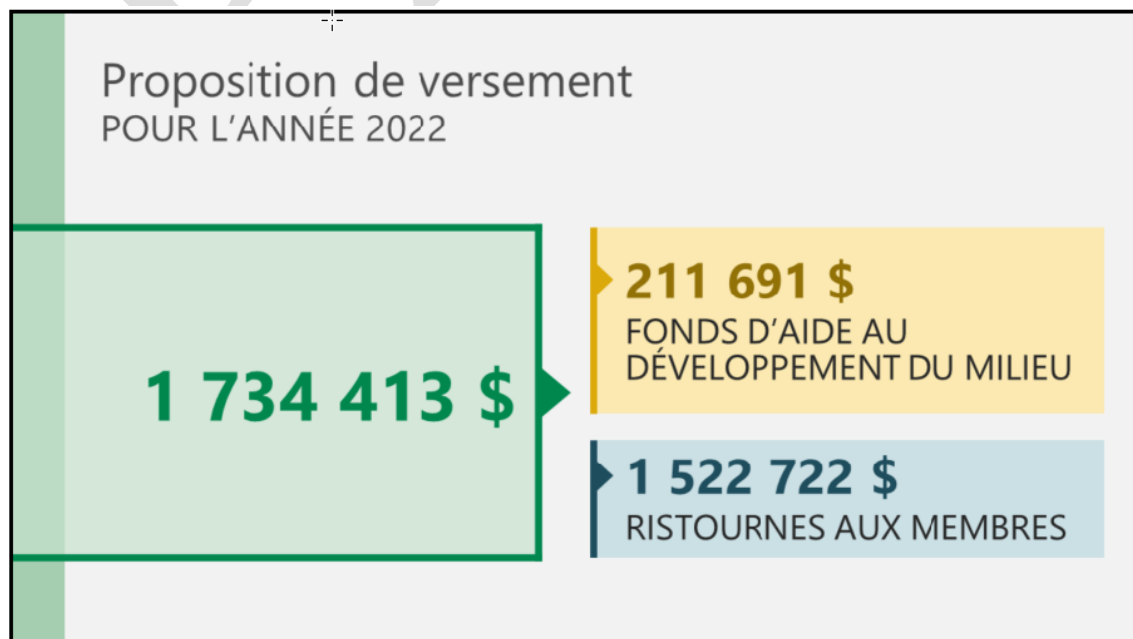
PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres <sup>1</sup>	7 091 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup>	134 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	7 k\$
	<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>25 156 k\$</b>
	Affectation au FADM	(212) k\$
	Affectation à la RRE	(7 245) k\$
	Affectation à la réserve générale	(17 699) k\$
	<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Inclut 1 534 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

<sup>2</sup> Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles



## Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			203 k\$
Épargne et placements			143 k\$
Fonds		0,58 \$	102 k\$
Prêts et marges de crédit			538 k\$
RISTOURNE ASSURANCES <sup>2</sup>	23 \$/1 000 \$ de prime		184 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT <sup>2</sup>	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		96 k\$
RISTOURNE PRODUITS <sup>2</sup>	Montant de 50 \$ <sup>3</sup>		236 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE <sup>2</sup>	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		22 k\$
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>1 524 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation de partage des excédents et l'adoption de la recommandation de versements. Cette proposition concernant la répartition des excédents annuels et le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et les discussions de l'assemblée. La durée du vote est de 4 jours suivant la fin de l'assemblée.

### 5.3 Élection des membres du conseil d'administration

#### 5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Nous procédons à la nomination des officiers pour la période d'élection. Mme St-Onge agira comme présidente d'élection. M. Gilles Paré agira comme secrétaire d'élection.

#### 5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Lehoux invite Mme Bélanger à poursuivre avec la présentation du rapport du comité Mise en candidature.

À la suite de l'appel de candidatures lancé durant la troisième semaine de janvier, Mme Bélanger, présidente du comité Mise en candidature, présente le rapport du comité.

Au nom de ses collègues du comité Mise en candidature, M<sup>me</sup> Bélanger présente le rapport en vue de l'élection des membres du Conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 17 janvier 2023 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements
- Diffusion sur nos canaux virtuels
- Affichage dynamique en caisse

Pour l'assemblée générale de cette année, 2 postes sont à combler.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu une candidature qui répond aux conditions et aux qualités requises par :

- La Loi;
- Le Règlement intérieur;
- Le Code de déontologie de Desjardins.

Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :



- Compétences : expérience membres/clients, gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité, gouvernance, communication, technologies de l'information;
- Représentativité : une (1) ou deux (2) femmes et deux (2) ou trois (3) hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;
- Secteurs ou groupes : Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : deux (2) 18 à 34 ans et deux (2) 35 à 49 ans.

Mme Bélanger présente la personne candidate éligible à la fonction cette année : Mme Christine Desjardins.

### 5.3.3 Présentation des personnes candidates

Mme Desjardins procède à son discours d'une durée de 2 minutes.

### 5.3.4 Élection par acclamation

Deux (2) postes (à la suite de l'adoption de la modification du nombre d'administrateurs plus tôt lors de l'assemblée) sont à pourvoir au conseil d'administration et le nombre de candidatures reçu est inférieur au nombre total de postes à combler. Mme Desjardins est déclarée élue, en tant que membre du conseil d'administration.

Mme St-Onge en profite pour la féliciter.

## **5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

Ce point permet de donner des précisions sur l'exercice de votation. Les membres seront appelés à voter sur l'élément suivant :

- La répartition des excédents annuels (ristournes).

Mme Lehoux fait un rappel :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- Par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD, ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse, il est possible de réécouter l'assemblée générale. Même si les membres n'ont pas participé à l'assemblée en direct, ils pourront voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet (ou sur demande auprès de la Caisse). Les membres ont déjà accès aux rapports annuel et financier complets, le document présentant la personne candidate et le document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
- Pour voter, les membres se rendent sur AccèsD et cliquent sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes. L'accès à la votation peut également se faire par le biais du site Internet de la Caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.
- Pour être habilités à voter, les membres devront d'abord être inscrits au service AccèsD. Il est possible de procéder à l'inscription en contactant la caisse. Les plateformes de votation permettent de vérifier que la personne répond bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

### **Ouverture de la période de votation en différé pour quatre jours**

Dès le 19 avril à minuit, la période de votation est ouverte pour une période de quatre jours, jusqu'au dimanche 23 avril 2023 à 23h59.

### **Précisions sur l'annonce des résultats**

Le résultat de vote demeure confidentiel jusqu'au moment du dévoilement. Vingt-quatre à quarante-huit heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à la présente assemblée. Au cas où le résultat du vote serait négatif, celui-ci ne mettra pas fin à l'assemblée. L'assemblée sera ajournée et sera reprise au cours des jours suivants.

## 6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

---

Mme Lehoux cède la parole à Mme Voyer pour les remerciements. Elle souhaite saluer et féliciter les employés qui ont atteint des plateaux significatifs en termes d'année de services, notamment :

- Marie-Claude Pelletier, directrice Services aux membres, pour ses 20 ans de services;
- Lyne Robert, agente Soutien technique, pour ses 35 ans de services;
- Sylvie Ducharme, coordonnatrice Services aux membres, pour ses 35 ans de services.

Mme Voyer souligne un autre anniversaire de services bien particulier :

- Céline Lefrançois, conseillère Gestion de patrimoine, pour ses 45 ans de services.

Mme Lehoux cède maintenant la parole à la présidente pour le mot de la fin. Elle commence par remercier les administrateurs, dont les mandats se terminent à la fin de l'assemblée, soit : Étienne Dionne-Pérusse, Sébastien Labranche et Véronique Beaulac. Des remerciements sont adressés à tous les membres pour leur participation à l'assemblée générale annuelle et pour leur confiance.

Des remerciements sont également adressés aux candidats qui ont manifesté leur désir de rejoindre le conseil d'administration de même que des vœux de bon succès pour cette élection par votation en différé. Un remerciement est aussi adressé aux personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette assemblée, aux membres du conseil d'administration et au personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

## 6. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

À l'issue de la période de votation auprès des membres terminée le dimanche 23 avril 2023 à 23 heures 59, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le Conseil d'administration :

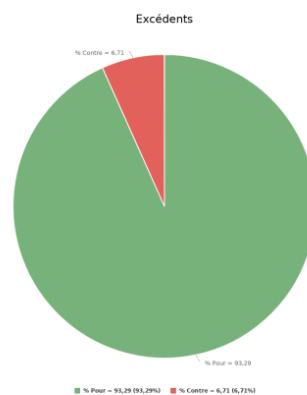
### Proposition sur la répartition des excédents annuels

93.29 % des membres ont voté en faveur de la recommandation et 6.71 % contre. La proposition est adoptée.



Caisse populaire de La Prairie  
Résultats de vote de l'assemblée générale annuelle 2023

Statut de la période de votation : Terminée



Candidat(s) élu(s) par acclamation : Christine DESJARDINS (Universel)

Le résultat ayant été publié sur le microsite et disponible auprès de la Caisse, la séance est officiellement levée le 25 avril 2023 à 17 heures.

Nombre de personnes présentes à l'assemblée : 91 (68 personnes en direct et 23 personnes en réécoute en date du 25 avril 2023 à 17 heures).

---

Présidente

---

Secrétaire